



limitesmaritimes.gouv.fr
portail national des limites maritimes



INVITATION



A l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'océan,

Monsieur Vincent Bouvier, Secrétaire général de la mer
et

Monsieur Bruno Frachon, Directeur général du Shom

Vous prient de bien vouloir leur faire l'honneur d'assister
à l'ouverture du portail national des limites maritimes

Vendredi 8 juin 2018

A partir de 10h15

Présentation à partir de 10h30, suivie d'un cocktail durant lequel vous pourrez naviguer
sur le portail

Inscription préalable obligatoire à presse@shom.fr

au plus tard avant le mardi 22 mai 2018, pour avoir accès au site.

Le portail national des limites maritimes

Les espaces maritimes français sont au deuxième rang mondial par leur superficie (10,8 millions de kilomètres carrés). La France possède 47 délimitations maritimes avec 31 pays différents. A ce jour, des accords ont été conclus avec une vingtaine d'entre eux.

Le portail national des limites maritimes permettra à l'ensemble des usagers de la mer – entreprises, instituts publics, particuliers mais aussi États étrangers – de disposer d'informations fiables sur les limites précises des espaces maritimes français. S'inscrivant dans la transformation numérique voulue par le Gouvernement, l'ensemble des coordonnées sera disponible gratuitement en ligne et téléchargeable sous plusieurs formats. De même, la représentation cartographique dématérialisée, beaucoup plus souple d'emploi et de réutilisation que les cartes papier annexées aux décrets, offrira l'avantage d'être accessible au plus grand nombre tout en restant opposable.

Sous la coordination du secrétariat général de la mer, la maîtrise d'œuvre du portail a été confiée au Shom (Service hydrographique et océanographique de la marine). En effet, de par ses domaines de compétences, le Shom apporte son expertise pour la délimitation des espaces maritimes français, leur représentation et leur diffusion à travers de multiples supports.

Le Secrétariat général de la mer (SG Mer)

Créé en 1995 et placé sous l'autorité du Premier ministre, le Secrétariat général de la mer a pour objet de coordonner l'ensemble des politiques maritimes et d'apporter ainsi une réponse adaptée au caractère profondément interministériel de ces politiques. Il anime et coordonne les travaux du Gouvernement en matière maritime et assure la coordination de l'action de l'Etat en mer (AEM).

Cette mission de coordination s'applique à l'ensemble des domaines concernés par la politique maritime, qu'il s'agisse des matières régaliennes par nature : la sûreté et la sécurité, mais aussi la protection de l'environnement, l'économie maritime, ou encore l'innovation et la recherche.

Le Shom

Le Shom, établissement public sous tutelle du ministère des Armées, a pour mission la description et la prévision de l'océan, depuis le large jusqu'au littoral.

Le Shom collecte et diffuse des données de référence et fournit des services d'« intelligence de la donnée », qui aident les acteurs de la mer et du littoral à utiliser de manière optimale les données.

Ses domaines d'expertise sont notamment : la bathymétrie, la sédimentologie, l'hydrodynamique côtière, l'océanographie, l'ingénierie des systèmes d'acquisition à la mer.

En tant que référent national pour les délimitations maritimes de la France, le Shom participe à la définition des espaces maritimes, sous la coordination du SG Mer, par le calcul des limites maritimes et la rédaction des éléments techniques des décrets. Il vient également en appui technique au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre des négociations de délimitation maritime avec les Etats limitrophes. Il participe enfin au programme Extraplac d'extension du plateau continental au-delà des 200 milles en contribuant au montage des dossiers et à leur défense devant la Commission des limites du plateau continental de l'ONU.

Contacts presse

Ariane Lecuyer
SGMer

ariane.lecuyer@pm.gouv.fr

01 42 75 66 71

Hélène Lecornu
Shom

helene.lecornu@shom.fr

01 53 66 97 76



[@SGMer](#)